Lu à la Séance publique de l'académie Royale de chirurgie le 30 avril 1772.

N°. 13

Eloge de M. Dibrac

Gilles

Elie de Bertrand-Dibrac naquit à Saint-Frajou, au diocese de Comminges en Gascogne, le 8e. Decembre 1693; de parens qui tenoient le premier rang parmi les notables de cette petite ville. Il aimoit à entrevoir et retracer quelquefois qu'il tiroit son origine d'une famille anciennement alliée avec celle de Defaur, de la branche de Dibrac. Des Recherches particulieres m'ont fait connoître que Jacques Bertrand, avocat au parlement de Toulouse vivoit en 1480, et marié à Agnès Defaur, avoit été chef d'une famille féconde en sages magistrats, élevés aux grandes dignités de la Robe: mais dans un pays où la coutume prive les cadets des avantages de la fortune, on doit perdre plus facilement qu'ailleurs, la trace d'une origine illustre. On voyoit dans l'appartement de Dibrac plusieurs portraits du celebre auteur des quatrains, cet homme rare dont les talens ont également fait honneur à la magistrature, aux lettres, à la nation et à son siecle: les Romains conservoient ainsi dans le vestibule des maisons, les images de leurs ancêtres. Ce culte civil et domestique trop négligé parmi nous, influoit sur les mœurs, les traits des grands hommes rappellent le souvenir de leurs travaux et de leurs vertus: c'est un puissant aiguillon qui excite à les imiter.

Le choix d'un état est l'une des actions de la vie qui demande le plus de reflexions, et communément celui qu'en fait est le moins capable à l'âge où il faut le déterminer.

ACADEMIE ROYALE DE MEDECINE

ARC 1 d.2 n°24 (1)

BIBLIOTHEQUE CHIRURGIE

comment connoîtroit-on alors les difficultés et l'étendue des devoirs d'une profession, et pourroit-on savoir si l'on a les dispositions convenables pour en remplir parfaitement les obligations ? Le plus souvent ce sont des conjonctures etrangeres aux choses qui decident du sort des personnes. M. gibrac ne nous a pas laissé ignorer le motif qui l'a porté à embrasser la chirurgie. temoin en bas age des marques de consideration données par des dames aimables à un homme dont l'age, la physionomie, et l'exterieur sont negligés, ne leur semblerent pas devoir leur faire oublier des prevenances si flatteuses, il apprit que quelles etoient le fruit de la plus juste reconnoissance pour des services importans, dus à l'excellence de l'art qu'exerçoit avec reputation, cet homme qui imposoit si peu par les apparences. ce contraste frappa vivement le jeune gibrac, l'amour de la gloire s'empara de lui ; depuis il n'est plus occupé que du desir de se conserver à une profession dans laquelle il pouvoit acquerir l'estime de ses contemporains. ce fut le but principal qu'il se proposa dans toute la suite de son education ; principalement pendant tout le cours de sa vie, le soin de se faire des amis et de conserver leur bienveillance a été sa passion dominante.

Après deux années de residence chez le chirurgien le plus renommé de St. Sejour, le jeune gibrac, agé de 17 ans, se rendit à toulouse, et y fut en pension chez le chirurgien en chef de l'hopital. il y fut bientot formé aux exercices que l'on confie aux eleves, il y acquit surtout une grande dexterité pour l'operation de la taille. M. astruc obtint à peu près dans ce temps, en l'université de cette ville, la chaire

d'anatomie et de medecine qui avoit été mise au concours. Son debut fut brillant, ~~le~~ en. gibrac assista à son premier cours d'anatomie. l'emulation marquée du disciple lui gagna les bonnes graces du maitre, cette inclination qui fut réciproque ne se démentit jamais. en. Astruc, domicilié depuis à paris, et devenu chef de parti dans des disputes de corps, avoit ~~eu~~ une aversion ~~cordiale~~ decidée pour ~~lui~~ ce qui portoit le nom de chirurgien. en exceptant en. gibrac de son antipathie il semblait avoir prévu le besoin fréquent qu'il auroit un jour de la chirurgie, et s'être ménagé de loin la completion de recevoir les secours de notre art des mains de l'amitié.

l'hopital de Bordeaux fut le troisieme station chirurgicale de en. gibrac; il alla ensuite profiter sous de nouveaux maitres, à montpellier; et vint enfin à paris, en 1713, agé d'environ vingt quatre ans, avec le plus grand desir de s'avancer.

Les Ecoles de chirurgie etoient très florissantes par les scavantes et solides instructions qu'on y recevoit des plus grands maitres. mess. Delapeyronie, arnaud et petit n'avoient point d'auditeurs plus attentifs et plus assidus que en. gibrac. le hazard l'avoit placé chez un chirurgien exerçant sous la faveur d'un privilège, et qui etoit assez en vogue dans un certain ordre de personnes: il se servoit d'un remede particulier dont on peut très facilement abuser au grand détriment des malades qu'on croyoit avoir guéris par son moyen. les injections astringentes employées indiscretement pour tarir l'écoulement des gonorrhées ont certainement l'inconvenient de faire refluer dans le

ACADEMIE NATIONALE DE MÉDECINE BIBLIOTHEQUE

Sang le vivres qui les a produites, et d'occasionner des vices
d'eaux, auxquels on ne remedie souvent qu'avec bien
des difficultés. m. pibrac adopta cette maniere de
traiter, et elle le mis en réputation. il apporta, sans
doute, à en faire usage avec tout le discernement qu'elle
exigeoit, et celuy dont il etoit capable

il rechercha la protection de m. marechal, premier
chirurgien du Roi qui l'a presenté pour chirurgien
major au colonel du Regiment Royal, Dragons, en 1721.
il réussit à merveille dans ce corps: la main qui l'avoit
placé auroit suffi pour le cautionner du coté des talens;
mais on auroit pu l'estimer beaucoup, sans vivre avec lui
dans l'intimité. il se rendit agreable à tous les officiers
par des qualités personelles analogues à sa position.
vif, gai, toujours prêt à partager les plaisirs de la
société, à les faire naitre ou à les ranimer, il devint
aussi necessaire, par sa bonne humeur, à ceux qui le
portoient bien, qu'il leur etoit essentiel lorsqu'ils avoient
besoin de son secours en maladie.

la paix et le relachement de la discipline militaire
donnoient à la plupart des officiers la liberté d'aban-
donner la garnison pendant les quartiers d'hyver. m.
pibrac vint après passer à paris où il trouvoit plus
d'avantages, qu'à etre à son corps. la qualité de chirur-
gien major ne luy donnoit icy aucun droit à l'exercice
de la chirurgie, et il songea serieusement à l'acquerir en
on forma en 1724 la maison de feu ch.s. le duc
d'orleans, premier prince du sang, et il fut
uniquement d'une charge de chirurgien ordinaire,
à laquelle est attaché le privilege d'etre aggregé au
corps des chirurgiens de paris.

l'année suivante lorsque marie louise elisabeth

d'orleans, douairiere de Louis I. Roi d'espagne, revint en france, il fut mis sur l'état de sa maison en qualité de chirurgien ordinaire; et en 1726, cette princesse dont il avoit gagné la confiance, lui accorda la place de son premier chirurgien, devenue vacante par la retraite du titulaire.

après environ deux ans de séjour tant au chateau de vincennes, qu'à paris au palais du luxembourg, la Reine reforma une grande partie de sa maison et se retira aux carmelites de la rue de grenelle. ch. pibrac fut le seul de ses officiers de santé qu'elle conserva. des exercices de piété auxquelles S. M. se livroit pour ainsi dire toute la journée et il y avoit beaucoup d'instans où cette princesse étoit fatiguée du poids de la dignité Royale. Elle permettoit quelquefois aux personnes qui l'entouroient de parler et d'agir comme si elle n'eut pas été présente. Elle en donnoit l'ordre par ces mots... la Reine n'y est pas. ch. pibrac se faisoit un mérite de contribuer au délassement d'une maitresse adorée de tous ceux qui avoient l'honneur d'être attachés à son service. La faveur de la Reine ne le priva pas, non plus que de l'estime et de l'affection des dames et des seigneurs de cette cour. Sa politesse, ses manieres prévenantes et les bons offices qu'il rendoit volontiers à tout le monde, lui attachoient également les grands et les petits.

des devoirs de sa charge et les obligations de bienséance beaucoup plus étendues que les essentielles n'absorboient pas tout le temps de ch. pibrac il ne refusoit ses secours à personne. j'en fait mention de lui dans quelques

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE BIBLIOTHÈQUE

ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE

livres, comme ayant pratiqué le premier en france la taille au haut appareil. cette époque après remarquable est un sujet de discussion qu'on ne peut proposer sous silence dans son eloge historique

feu m. Senac, premier medecin du Roi, n'avoit pas dedié en 1726 la qualité d'éditeur d'un traité de l'operation de la taille, ouvrage posthume du dernier des collots. il y joignit un discours préliminaire sur la taille au haut appareil, où on lit ces mots.... Un chirurgien que je connois a taillé un cocher qui a été guéri en peu de jours. cette simple notice a dû paroître bien courte sur une matière si importante, surtout dans un discours apologétique, où l'on se proposoit de demontrer la supériorité de la lithotomie hypogastrique sur toutes les autres methodes.

m. morand pratiqua le haut appareil le 27 du mois de mai 1727. à l'hotel royal des invalides, et assista à une semblable opération, à St. germain en laye, le 10 decembre de la même année. dans un traité qu'il publia sur cette matière en 1728, il fait mention du fait indiqué par m. Senac en disant (pag. 228), „qu'il auroit bien souhaité pouvoir „joindre à son observation, celle qui est citée dans „un discours imprimé avec le traité de la taille, par „m. collot; mais qu'il n'en avoit point en jouissance „un detail assez circonstancié pour en faire usage.„ c'étoit, sans doute, à m. senac ou à m. pibrac à donner au public les explications convenables, s'ils avoient eu à se plaindre d'une reticence de la part de m. morand. c'est donc à tort qu'on lui en a fait

des reproches assés amers, sous le nom de joseph Lamure le fils, maitre ès arts et chirurgien-juré de montpellier, dans un ouvrage publié sans approbation en 1729 sous le titre de Reflexions anatomiques en forme de lettre, ou Analyse de la dissertation de m. morand sur la taille au haut appareil.

à la page 96 de cette dissertation on parle de l'utilité d'injecter de lèau dans la vessie, après l'incision des tegumens, afin de mieux reconnoître sa situation en l'endroit où il faut l'entamer; — il est dit dans une note au bas de la page, qu'un chirurgien de paris a eu la même idée, et la communiquée à m.m. Lemery et senac, medecins: et à la table des matieres, au mot injection, m. pibrac est nommé comme l'auteur de l'idée dont on a porté un jugement favorable. l'omission du nom dans le corps de l'ouvrage, et sa designation à la table, presentent une tournure qu'on a pu mal interpreter, et qui cependant n'a peut etre été qu'une pure inadvertance. elle a jetté un froid durable entre ces deux confreres; mais la prudence et la sagesse qu'ils ont plus acquises que le reste humain, les a tenus éloignés l'un de l'autre sans aucun éclat. d'ailleurs, etant entrés en même temps dans la carriere, ils y ont marché par des sentiers differents, et ne se sont, pour ainsi dire, rencontrés qu'au but, pour recevoir au même jour les marques les plus honorables et les plus flatteuses du prix que le souverain mettoit à leurs talens et à leurs services. *

M. pibrac accueilli de m. le cardinal de fleury, a vecu dans l'intimité avec tous ceux que son eminence honoroit de ses bontés particulieres. il etoit son aîné

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE BIBLIOTHEQUE

* il [illegible] de lire de de ses [illegible]

de m. Herault, conseiller d'état, et lieutenant general de police. Sous les auspices de ce magistrat, il fut chargé d'examiner en 1732, au chateau de la Bastille et dans des maisons particulieres, plusieurs fanatiques, soi-disant agités de convulsions; dont les uns avoient donné au public des scenes comiques et ridicules, les autres, d'indecentes et même de scandaleuses dans le cimetiere de la paroisse de St. medard, au fauxbourg St. marceau. c'etoit aux yeux de bien à décider s'il y avoit quelque chose de surnaturel de contrenature, ou de simulé, dans ces mouvemens extraordinaires que le peuple prévenu regardoit comme merveilleux, et comme une prédisposition à des guerisons miraculeuses qu'on asseuroit avoir été operées par ce moyen. à l'examen on reconnut que ces pretendues convulsions etoient volontaires; que les grimaces, les sauts, le voltigement des membres, la contorsion du corps en differens sens et à differens degrés de vitesse, de violence et de force, etoient le fruit de l'habitude que ces fanatiques s'étoient insensiblement acquise par des exercices repetés. les procès-verbaux de ces visites, dressés par ordre du Roi, ont été rendus publics dans le temps; et quoique signés des principaux medecins et chirurgiens de la cour et de paris, on sait que ces messieurs n'ont souscrit la plupart qu'aux répétitions des faits dont un d'entr'eux avoit d'abord examiné et découvert le principe. c'est une justice qui lui a été rendue en termes fort honorables dans ses lettres de noblesse. on y lit ces mots: » ses connoissances dans la physique, dans l'anatomie, » et dans toutes les autres parties de sa profession, contribue

„ vent beaucoup à faire ouvrir les yeux sur un genre
„ de fanatisme qui s'introduisit il y a quelques années dans
„ la ville de paris, et à le dissiper, tant par les lumieres
„ que leur donnait leur art, que par son Zele pour le
„ bon ordre et pour la religion, dont plusieurs sectaires
„ voulaient ébranler la verité et l'uniformité. „

Il donna en 1743 les mêmes preuves de Zele, de probité et de desintéressement dans la visite de ceux qui furent appellés pour former un corps de 1800 hommes de la milice pour la ville de paris. parmi les trente six mille hommes qui devoient tirer au sort, il y en eut un bon nombre de rejettés pour des infirmités visibles qui les mettoient hors d'etat de s'acquitter du service militaire, mais tous sans exception furent visités pour exclusion de la loi du sort ceux qui avoient eu des hernies, ou la vûe foible, ceux enfin qui quoique sains d'ailleurs ne seroient pas jugés d'une constitution assez robuste. cet examen fut fait en dix huit jours. — Chaque particulier a du passer assez rapidement sous les yeux de l'observateur. cela n'empecha pas qu'il ne fut tenu un registre fort exact de l'etat de ceux qui furent trouvés dans le cas de la dispense. la visite ayant été faite avec ordre, la jeunesse de chaque canton fut presentée separément, et en peu de tems il devint facile dans la compulsion de son registre, à quel genre de maladies ou d'incommodités on étoit plus particulierement exposé dans les differents quartiers de paris. il se fondoit sur un principe general qui est vrai, et par lequel il seroit possible, par des observations suivies de connoitre les divers degrés de salubrité ou

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE BIBLIOTHÈQUE

BIBLIOTHÈQUE DE CHIRURGIE C N

d'insalubrité d'une ville dans les différens points de
sa situation chaque quartier a pour ainsi dire un
climat qui lui est propre : les rues ont des exposi-
tions différentes par rapport à l'aspect du soleil et au
souffle des vents ; chaque maison est sous des influences
particulières qui rendent son habitation plus ou moins
saine à différens égards. mais on ne pouvoit rien
conclure de l'examen précipité d'un si grand nombre
d'hommes dont les incommodités anciennes auroient été
attribuées exclusivement au quartier qu'ils n'habitoient
pour être, pour la plupart, que depuis très peu de
temps. on doit néanmoins faire remarquer ici à la
louange de M. Pibrac, qu'il a très bien vu l'utilité
qu'il y auroit à faire des observations décisives pour
cet objet. avec des lumières et un zele persévérant
on pourroit établir à quel degré l'habitation
dans chaque quartier seroit plus ou moins saine. et
comme tous les avantages et tous les inconvéniens sont
relatifs, on pourroit porter les connoissances assez loin
pour déterminer quel lieu donneroit le domicile le
plus avantageux à chaque personne, suivant la nature
de son tempérament, et les prédispositions qu'elle
auroit à certaines maladies, dont on pourroit par là
se garantir. nos corps sont à l'égard des influences extérieures
soumis aux mêmes regles que les végétaux. les plantes qui
viennent parfaitement bien en certains climats, dépérissent
sous le même ciel, si elles y sont dans une exposition
défavorable.

Le gouvernement employoit M. Pibrac dans toutes
les occasions où son savoir lui étoit nécessaire. en 1749

il fut chargé de soigner les malades qui étoient en assez grand nombre parmi les mendiants qu'on avoit renfermés par ordre du Roi dans l'hôpital St. Louis.

Ces services constans et gratuits lui ont mérité en 1752 la faveur des lettres de noblesse, lesquelles, suivant leur texte même, sont le témoignage le plus precieux que le Roi puisse donner de son estime et de son affection à des sujets qui savent s'en rendre dignes par les avantages que leurs lumières, leurs vertus et leurs talens procurent à l'état, en protégeant à la conservation des hommes.

L'année suivante 1753 le Roi le nomma chevalier de son ordre. il fut d'autant plus flatté de cette nouvelle grace, qu'il ne l'avoit point sollicitée. en le lui donnant de la sorte on lui procura, et on eut le plaisir de pouvoir accorder, dans cette circonstance, son affection particulière pour un peintre avec l'équité et la bienfaisance qui caractérisent son ministère.

L'établissement de l'école Royale militaire eut lieu la même année. un le comte d'Argenson ministre de la guerre, aimoit aussi un peintre, il l'agréa volontiers pour chirurgien-major des jeunes gentilshommes [illegible] sur la présentation de M. Duvernay l'intendant, ou plutôt le père de cette école naissante, qu'il regardoit comme un des plus doux fruits de ses travaux si utiles à l'état. il étoit depuis longtemps l'ami intime de M. peintre, et cette liaison rendit inutiles les nouveaux que plusieurs concurrens se donnerent pour obtenir cette place distinguée. — avec des amis en crédit on est pourvu sans sollicitation et sans intrigue. dans [illegible] emplois dont ils disposent, ceux de regardent le soin constant de cultiver les gens

en place comme une sollicitation habituelle qui prépare de loin les fruits qu'on avait recherché avec le moins d'ardeur.

Les places et les distinctions auxquelles m. pibrac pouvait aspirer, rendaient la fin de sa carrière assez brillante. il eut l'honneur en 1760 d'être appellé en consultation, avec les plus celebres praticiens de paris pour la maladie de feu mgr. le duc de Bourgogne. les autres consultans, suivant l'usage ordinaire, se rendaient à versailles aux jours indiqués, uniquement pour remplir leur mission. m. pibrac restant dans la capitale ne revenait à paris, qu'après avoir vu et cultivé les personnes de la cour dont il avait l'honneur d'être connu. il conversait avec elles de l'état touchant d'un jeune prince, qui était l'espoir le plus cher de la nation. la peine vaine que m. pibrac luy fut présenté suivant le cérémoniel, afin de pouvoir entrer librement chez sa majesté, pour luy faire la cour et luy rendre compte de son opinion sur la santé de son petit fils. les amis de m. pibrac menagerent les choses de façon qu'il fut engagé à venir tous les jours de paris à versailles pour assister avec la faculté de la cour, aux parlemens il avait acquis de bonne heure dans la fréquentation des grands, l'art de composer ses paroles et ses actions, et de ne pas montrer toujours ses sentimens. cette dissimulation sage et utile, principalement à la cour, n'exclut pas la franchise et la droiture du caractere, qui espérions quelquefois dêtre des vertus, si on ne les renfermoit pas dans les bornes

que la prudence leur prescrit.

à l'établissement de l'académie Royale de chirurgie, M. Sabatier fut mis au nombre des quarante Conseillers du comité perpetuel. on trouve de lui un fait de pratique fort interessant dont M. le petit le fils a fait usage dans ses precis d'observations sur les ajutemens du foye, imprimé dans le second tome des memoires de l'académie

un memoire sur l'abus des sutures imprimé dans le 3e. tome a fait et fera toujours beaucoup d'honneur à M. Sabatier convaincu de la possibilité de maintenir les levres d'une plaie rapprochées par la situation, à l'aide d'un bandage methodique, il avoit d'abord eu dessein de proscrire absolument les sutures à l'exemple de paraeus. on les employoit certainement avec trop peu de menagement pour une indication qui pouvoit souvent etre parfaitement remplie par des moyens plus doux. mais a-t-on pu prevoir tous les cas; et ne peut il pas s'en presenter où faute de ce secours on reussiroit difficilement à retablir la continuité des parties divisées contre l'ordre naturel? M. Sabatier a deferé aux raisons qu'on lui a opposées, et dans la redaction de trois ou quatre memoires nés des discussions académiques sur cette matiere, il a adopté des modifications raisonnables: le seul changement du titre de son memoire a paru terminer les plus grandes difficultés, en le donnant sur l'abus, et non contre l'usage des sutures. le bandage qu'il a imaginé pour la reunion des plaies de la langue est une invention aussi simple qu'ingenieuse et prouve en son auteur un esprit de ressource dans

les cas embarrassans et difficiles.

La proscription des onguens dans le traitement des plaies avec perte de substance a été adoptée depuis les remarques insérées dans le quatrième tome de nos mémoires. — c'est un travail utile, et un fruit excellent, quoique tardif, d'une longue experience. m. pibrac en a fait l'aveu. il semble, dit il, que dans les choses ordinaires l'habitude éloigne l'usage de la reflexion, et que la vûe de l'esprit soit moins percante à proportion de la facilité que les yeux ont d'être frappés des objets avec lesquels on est le plus familiarisé.

Dans un autre memoire, m. pibrac s'éleve contre l'usage du sublimé corrosif. les autorités les plus imposantes ne lui ont point fait illusion sur le crédit qu'on a voulu donner à un poison plus dangereux, dit il, que la maladie qu'on a entrepris de guerir par son moyen. il ne s'est point contenté de rejetter l'usage interne du sublimé, du traitement de la maladie venerienne; il portoit jusqu'à l'enthousiasme son opposition à l'usage de cette préparation mercurielle, et menaçoit de dénoncer à un le procureur general comme empoisonneurs ceux qu'il sçavoit l'avoir administrée. dans cet exés, louable peut etre par le motif, il se regardoit comme le défenseur zelé et le vengeur des droits de l'humanité. il avoit continuellement présente à l'esprit les termes d'une decision de la faculté de hale, contre un charlatan qui avoit fait périr trois personnes une dame par la simple application exterieure du sublimé corrosif, sur une tumeur. on y déplore le sort de ceux qui ont le malheur de tomber entre les mains de pareils assassins; car quand il leur arriveroit

d'echapper à la mort, leur santé ne manque pas, dans le recueil des attentats funestes : ils trainent une vie languissante, et ce qu'il y a de plus fatal, c'est qu'ils ne poursuivent seulement pas la source des maux qu'ils endurent.

La place de Directeur de l'academie a été plusieurs fois conferée à M. Gibert par le suffrage unanime de ses confreres, et il en étoit pourvu lorsque la mort l'a enlevé après quatre jours d'une fluxion de poitrine le 14e juillet dernier (1771), au milieu de sa soixante-dixhuitieme année.

La sociabilité a été son caractere spécial ; il n'a jamais connu sur la fortune les précautions de la timide prévoyance, et il a usé convenablement de ses faveurs. par sa table et ses manieres engageantes il a fait les honneurs de l'academie, et bon pouvoit presque dire, ceux de la nation, aux etrangers distingués en medecine et en chirurgie qui venoient à paris. il aimoit ~~pour~~ la représentation, sa vaisselle d'argent etoit magnifique, et ses vetemens fort recherchés ; ~~il se plaisoit à cacher les rides de la vieillesse, et avoit de l'humeur lorsqu'on parloit d'age~~. Avistippe n'a point eu de plus fidele imitateur.

au reste il cherchoit avec empressement les moyens de servir ses amis, et les prévenoit même dans leurs besoins, ce qui doubloit l'obligation de ses bons offices. il sçavoit y mettre de la delicatesse - je luy ay aidé quelquefois à une bonne action dont il avoit tout le mérite, un ancien confrere qu'une conduite

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE BIBLIOTHEQUE

ACADEMIE ROYALE DE CHIRURGIE